

# Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal de Vatteville-la-Rue

L'an deux mille dix neuf, samedi six avril à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques CHARRON, Maire.

## Etaient présents :

M. Charron Maire,

M. Somon 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Lemarchand 2<sup>ème</sup> Adjointe, ,

Mme Danger, M. Leprince, Mme Agnès, M. Emerald, Mme Bocca, M. Lenormand, Mme Théroude,

Étaient absents excusés : M. Leclère 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Lefebvre, M. Fréret, Mme Tanay, M. Quartier

Secrétaire de séance : Mme Agnès

Date de convocation : 28 mars 2019

## **FINANCES**

### 2019/05 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur Jacques CHARRON, Maire, présente le compte administratif 2018 de la commune qui s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Dépenses 2018	808 321.55 €	
	Recettes 2018		874 975.34 €
	Report excédents des années antérieures		322 852.51 €
	<b>total</b>	<b>808 311.55 €</b>	<b>1 197 827.85 €</b>

**Soit un excédent total de fonctionnement de 389 506.30 €**

		DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	Dépenses 2018	125 368.49 €	
	Recettes 2018		26 152.58 €
	Report excédents des années antérieurs		100 870.63 €
		<b>125 368.49 €</b>	<b>127 023.21 €</b>

**Soit un excédent total d'investissement de 1 654.72 €**

Le Maire ne prenant pas part au vote, Le compte administratif 2018 est approuvé à l'unanimité.

### 2019/06 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire indique qu'après approbation du compte administratif 2018, il est nécessaire d'approuver le compte de gestion de 2018 établi par Madame Nicole COUTURIER, comptable du Trésor de Rives en Seine, qui confirme que le compte de gestion est conforme au compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2018 et autorise Le Maire à le signer.

## 2019/07 – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2018  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement sur ex. 2018 de	66 653.79 €
Report excédent des années antérieures de	322 852.51 €
Soit un excédent cumulé de fonctionnement de	<b>389 506.30 €</b>

Un déficit d'investissement sur ex. 2018 de	- 99 215.91 €
Report excédent des années antérieures de	100 870.72 €
Soit un excédent cumulé d'investissement de	<b>1 654.72 €</b>
Des restes à réaliser de	7 400.00 €
Soit un besoin de financement de	<b>5 745.28 €</b>

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : excédent de fonctionnement de	<b>389 506.30 €</b>
Affectation en réserve au compte 1068 en investissement de	<b>5 745.28 €</b>
Résultat reporté au compte 002 en fonctionnement de	<b>383 761.02 €</b>
Résultat reporté au compte 001 en investissement de	<b>1 654.72 €</b>

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affectation du résultat 2018.

## 2019/08 – SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après avoir pris connaissance du budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote une subvention de 9 960.21 € au CCAS. Subvention en baisse d'environ 14% par rapport à l'année passée.

## 2019/09 – FISCALISATION DU SIVOS VATTEVILLE LA RUE / ARELAUNE EN SEINE

Monsieur le Maire informe ses collègues que par délibération n°2019/04 en date du 29 mars 2019, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Vatteville-la-Rue et Arelaune en Seine a décidé de fiscaliser une partie des contributions communales conformément à l'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme pour l'exercice précédent.

Cette contribution s'élevant à 40 000 € pour la commune de Vatteville-la-Rue sera recouvrée directement par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des trois taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la fiscalisation de la commune de Vatteville-la-Rue pour l'année 2019 d'un montant de 40 000 €.
- Demande la mise en recouvrement de cette somme par les services fiscaux.
- Autorise le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette fiscalisation.

## 2019/10 – BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2019. Ce budget nécessite au recours à l'emprunt pour les travaux de restauration de l'église Saint Martin. Une étude a été réalisée pour la préparation du budget. Cette présentation sera précisée lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal. Elle comprend :

- un emprunt à court terme pour assurer le paiement des entreprises avant la récupération du FCTVA et le versement du solde des subventions.
- un emprunt long terme (20 - 25 ans) pour échelonner la participation communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions du budget primitif 2019 présentées par le Maire comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 130 172.02 €
Recettes	1 130 172.02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 274 152.19 €
Recettes	1 274 152.19 €

Le Maire est autorisé à signer tout document relatif au budget primitif 2019.

## 2019/11 – BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir ses taux d'imposition comme suit pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation 8.00 %
- Taxe foncière (bâti) 19.44 %
- Taxe foncière (non bâti) 37.56 %

Le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette décision.

## **FORET**

### 2019/12 – PROGRAMMATION TRAVAUX 2019 EN FORET COMMUNALE

Après avoir pris connaissance du programme des actions à mener en forêt communale sur l'année 2019, proposé par l'ONF, et conforme à l'aménagement forestier, d'un montant estimatif de 8 230 € HT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce programme et autorise le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer le devis correspondant aux travaux à mener. Cette somme est imputée au compte 61524 du budget primitif 2019.

### 2019/13 – OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DE VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Le Maire expose :

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération Nationale des Communes Forestières et l'Office National des Forêts, pour la période de 2016-2020.

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial :

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office Nationale des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes Forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes Forestières le 11 décembre 2018,

Considérant le budget 2019 de l'Office National des Forêts qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes Forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'Office National des Forêts du 29 novembre 2018,

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics,

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune qui génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois,

Considérant que la libre administration des communes est bafouée

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des services de la DGFIP
- Décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet,
- Autorise le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer tout document relatif à cette décision.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **2019/14 – CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Le Maire rappelle que La Communauté de Communes Caux Seine Agglo exerce la compétence voirie comprenant la création, l'aménagement et l'entretien des voiries d'intérêt communautaire et que l'article L5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les communautés de commune et leurs communes membres à conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre l'entretien de certains équipements ou services relevant de ces attributions.

Il indique que la convention fixant les modalités technique, humaine et financière du fauchage des accotements de la commune de Vatteville-la-Rue assurée par celle-ci est arrivée à son terme et propose son renouvellement aux mêmes conditions.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable et autorise le maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer cette convention.

## **ENVIRONNEMENT**

### **FRELONS ASIATIQUES**

Le Maire fait savoir qu'il a reçu de la préfecture un plan d'action à diffuser auprès de la population stipulant les démarches à suivre en cas de découverte d'un nid de frelons. Le Département de Seine Maritime devant prendre une décision sur l'éradication de cette espèce invasive, le Conseil Municipal examinera la position à adopter lors de la prochaine séance.

## REPRESENTANT COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

Le Maire fait savoir que le comité de pilotage du site Natura 2000 « Boucles de la Seine Aval » sera invité à se réunir prochainement. Ce site est actuellement placé sous la maîtrise d'ouvrage de Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

En vertu de l'article L414-2 du code de l'environnement, les services de l'Etat, la DREAL indique que les représentants des collectivités territoriales concernées par un site Natura 2000 ont la possibilité de désigner parmi eux, le président de pilotage ainsi que la collectivité maître d'ouvrage de l'opération pour les 3 années à venir.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, désigne les élus ci-après pour représenter la commune de Vatteville-la-Rue au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Boucles de la Seine Aval » :

- Représentant titulaire : M. Jacques CHARRON
- Représentant suppléant : Mme Jeannine DANGER

## ELECTIONS

### PERMANENCES BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI

Il est décidé que le Maire envoie par mail, à chaque conseiller, une proposition de permanences qui pourra être ajustée en fonction des activités de chacun. A ce titre Le Maire indique qu'un électeur de la commune, hors du conseil municipal, propose sa candidature pour être assesseur.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 12 h 20 minutes

\*\*\*\*\*

CHARRON Jacques	SOMON Sylvain	LEMARCHAND Gisèle
LECLERE Vincent	DANGER Jeannine	LEPRINCE Philippe
LEFEBVRE Aurélie	AGNES Mireille	EMERALD Didier
BOCCA Véronique	FRERET Jean-François	TANAY Stéphanie
LENORMAND Didier	THEROUDE Brigitte	QUERTIER Michel